



MAIRIE
DE
VOLONNE

(04290)

Afférents au C. Municipal... : 1 9
En exercice..... : 1 9
PRÉSENTS..... : 1 0
Qui ont pris part à la DCM. : 1 2
Date de la CONVOCATION :
11 septembre 2025.

dcm 02 / 250919

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance d'urgence)

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250919-DCM_02_250919-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 septembre, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (09)** : Patricia PERONA-MENA (procuration à Nathalie BOURRIEL), Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET : Désignation d'un délégué titulaire suite à une démission pour siéger au SITE**

Madame le Maire expose :

Au sein du SITE (Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves du carrefour Bléone Durance), la Commune dispose de **02** délégués titulaires et **01** délégué suppléant.

Depuis le 25.01.2023, il s'agit de :

- Délégués titulaires : 1/ Emmanuel MULLER et 2/ Marie-Anne MULLER
- Délégué suppléant : Claude FARGETON

Suite à la démission de M. Emmanuel MULLER, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire :

NB : les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : **12**

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **12**

Majorité absolue : **7**

A obtenu :

- M. Claude FARGETON **12 voix**

M. Claude FARGETON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **délégué titulaire**.

M. Claude FARGETON était jusque-là délégué suppléant, il convient de procéder à l'élection d'un délégué suppléant.

Deuxième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : **12**

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **12**

Majorité absolue : **7**

A obtenu :

- Mme Nathalie VANNI **12 voix**

Mme Nathalie VANNI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée **déléguée suppléante**.

NB : Mme Marie-Anne MULLER est déléguée titulaire depuis son élection le 25/01/2023.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.